

Compte rendu

Réunion du COPIL ONCV

Date : 10 octobre 2019 - 14h30

Lieu : Siège de l'OGE, 40 avenue Hoche 75008 Paris

Membres présents :

- L'Ordre des Géomètres-Experts - OGE (Vincent SAINT-AUBIN, Xavier PRIGENT, Hervé GRÉLARD, Ovidiu SAND) ;
- L'Office Professionnel de Qualification des Urbanistes – OPQU (Isabelle LIEGEON) ;
- Association Française Interprofessionnelle des Ecologues – AFIE (Robin CHALOT) ;
- L'Union Nationale des Aménageurs - UNAM (Nicolas THOUVENIN) ;
- La Fédération des SCoT (Laurence MALDONADO) ;
- Le Barreau de Paris (Olivier SAUMON).

Absents excusés :

- Le Conseil National de l'Ordre des Architectes ;
- Le Conseil Supérieur du Notariat ;
- La Fédération Française du Paysage.

Vincent SAINT-AUBIN souhaite la bienvenue aux membres présents et expose l'ordre du jour :

- Retours sur le lancement de l'ONCV ;
- Tour de table : définitions du cadre de vie ;
- Tour de table : objectifs de l'observatoire ;
- Statuts de l'Observatoire ;
- Dates des prochaines réunions du COPIL ;
- Informations diverses.

1. Retours sur le lancement de l'ONCV

Les membres estiment que la création de l'ONCV a reçu un accueil favorable et notamment de la part de la presse spécialisée. Vincent SAINT-AUBIN a souligné l'attente des journalistes pour recevoir des retours de données de la part de l'ONCV.

Les membres rappellent l'importance et l'intérêt de l'existence d'un lieu permettant les échanges et le débat entre les différentes professions.

Olivier SAUMON affirme qu'il est nécessaire que la question du droit trouve sa place au sein de l'Observatoire pour que la participation du Barreau, en tant qu'ordre professionnel, soit légitime.

Il précise que, sans réponse positive sur ce point, les statuts du Barreau pourraient empêcher sa participation, y compris financière, à ce projet.

Vincent SAINT-AUBIN indique qu'il y a eu une certaine évolution des ordres professionnels et qu'il s'agit, en traitant le sujet « cadre de vie » de défendre les intérêts des clients, ce qui constitue l'une des missions des ordres professionnels.

En ce sens, Olivier SAUMON indique que l'ordre des avocats est concerné par la problématique de *l'accès au droit* et qu'il y a, par conséquent, un rapprochement à rechercher entre le « cadre de vie » et « l'accès au droit ».

Il est dit que l'accès au droit aujourd'hui est peu satisfaisant dans les lieux dédiés (tribunaux, mairies notamment).

Isabelle LIEGEON évoque la « territorialisation de l'accès au droit ».

Nicolas THOUVENIN et Xavier PRIGENT soulignent l'intérêt de l'association des professions au sein de l'ONCV, parmi lesquelles l'ordre des avocats, compte tenu du lien qui existe entre ces professions et le rôle du droit dans chacun de ces métiers.

Vincent SAINT-AUBIN prend en compte les éléments mis en avant par O. SAUMON et exprime son optimisme quant à la place du Barreau de Paris au sein de l'ONCV.

2. La définition du cadre de vie

La plupart des membres présents ont adressé par mail une note écrite présentant une définition propre du cadre de vie.

Pour L'OPQU il s'agit d'être à l'écoute des attentes des usagers afin d'y apporter une réponse.

L'UNAM présente sa définition en lien avec le métier d'aménageur et met en évidence le nombre important de composantes du cadre de vie. Nicolas THOUVENIN lance une discussion sur l'objectif Zéro Artificialisation Nette. Par sa participation à l'ONCV, l'UNAM souhaiterait également porter sa voix sur les dossiers politiques, comme l'objectif Zéro Artificialisation Nette, tout en évitant de faire du « corporatisme ».

Robin CHALOT de l'AFIE rejoint les autres intervenants sur l'aspect multicritère du « cadre de vie » et sur la notion de bien-être. Il souligne toutefois qu'il peut y avoir des attentes exprimées et des attentes qui ne le sont pas forcément, comme celles liées à la protection de la biodiversité. Il rajoute également la notion d'échelle spatiale et temporelle qui influe sur la perception du cadre de vie. En ce qui concerne l'objectif Zéro Artificialisation Nette, il fait part de l'inquiétude des écologues par rapport à l'absence d'une définition, d'outils et de moyens de contrôle. Afin de ne pas reproduire les erreurs du passé et pour éviter une désartificialisation illusoire, il estime qu'une ambition forte est indispensable.

La Fédération des SCoT a mis en avant l'engagement des SCoT pour le cadre de vie, qui constitue souvent le fil rouge politique de ces documents. Il s'agit de planifier le territoire pour répondre aux enjeux d'amélioration du cadre de vie. Laurence MALDONADO a mis l'accent sur spécificités de chaque territoire et la variété des cadres de vie ; elle rejoint l'AFIE sur les échelles temporelles et spatiales.

Xavier PRIGENT a présenté la définition du cadre de vie selon l'OGE. En partant de la définition retenue par le Trésor de la Langue Française, il a mis en évidence le volet physique et le volet humain du cadre de vie. En s'appuyant sur l'étude OpinionWay, il a présenté une définition selon laquelle le cadre de vie contribue à la fois au bien-être de l'individu mais aussi au bon fonctionnement de la société (rôle sociétal du cadre de vie).

Au sujet de la Zéro Artificialisation Nette, Xavier PRIGENT est d'avis que l'objectif est vertueux, mais que sa déclinaison mérite d'être revue. Il estime nécessaire de contextualiser les approches et de mettre l'accent sur la place de la nature en ville et sur le besoin de repositionner le paysage au sein des projets d'aménagement.

En conclusion, Vincent SAINT-AUBIN a souligné les points de convergence qui existent entre les définitions proposées et il a précisé que ce travail sera poursuivi lors des prochaines réunions. Il a proposé à Robin CHALOT de l'AFIE de synthétiser les définitions de chacun pour la prochaine réunion. Celui-ci a donné son accord.

3. Objectifs de l'observatoire

Vincent SAINT-AUBIN présente la proposition du Baromètre du Cadre de vie qui pourrait être périodique, voire annuel, mais que pour sa mise en place il est nécessaire d'identifier les indicateurs qui le composeront. Il évoque la possibilité de réitérer l'enquête OpinionWay, mais demande à chaque membre d'apporter ses indicateurs propres à l'occasion de la prochaine réunion.

Il rappelle les attentes des journalistes et il estime qu'il est nécessaire que l'Observatoire fournisse des données dès la première année.

L'OGE va demander à Bruno Jeanbart une note de préconisation pour l'élaboration du baromètre.

Xavier PRIGENT présente une liste d'actions possibles (études thématique, colloques), mais il se montre défavorable à ce que l'Observatoire devienne une juxtaposition d'études.

L'AFIE propose de réaliser des études ciblées qui chercheront plutôt des regards croisés, afin d'éviter de retomber sur les thématiques classiques.

Les membres souhaitent également que l'Observatoire soit une plateforme d'échanges qui permettra d'étudier les attentes des français et les faire comprendre et remonter auprès des dirigeants.

4. Statuts

Olivier SAUMON présente le projet des Statuts de l'Observatoire. Le modèle est celui d'une association loi 1901.

L'objet social sera complété à partir de la synthèse des définitions fournie par l'AFIE.

Le siège social sera établi au lieu du Président.

En ce qui concerne la composition, Xavier PRIGENT a suggéré la reprise des intitulés des adhérents selon la note de lancement de l'Observatoire.

Cotisations – à définir.

Prise de décisions – la règle de l'unanimité en AGE.

Hervé GRÉLARD assurera la diffusion par voie dématérialisée du projet.

5. Date de la prochaine réunion :

Lundi 4 novembre à 16h30 au siège de l'OGE, 40 avenue Hoche 75008 Paris

6. Divers

Vincent SAINT-AUBIN a présenté l'action de l'OGE au Salon des Maires : Bruno Jeanbart sera présent le jeudi 21 novembre à 10h30 pour une animation à laquelle tous les membres sont conviés.

L'UNAM propose de distribuer une plaquette ONCV pour présenter la définition du cadre de vie et la vision de l'Observatoire.